



ADNV

DÉVELOPPEMENT
DU NORD VAUDOIS

BARÈME DES COTISATIONS DU SECTEUR PRIVÉ

(en vigueur depuis 2014, adopté par l'AG en juin 2013 à Vallorbe)

Entreprises selon l'effectif et personne physique

De 1 à 9 personnes	CHF	100.00/an
De 10 à 49 personnes	CHF	250.00/an
De 50 à 99 personnes	CHF	500.00/an
De 100 à 499 personnes	CHF	1'000.00/an
Plus de 500 personnes	CHF	1'500.00/an

Associations, Fondations et Organismes d'intérêts publics	CHF	100.00/an
--	-----	-----------

